



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

**Décision n° 2023 03 15
Développement numérique des écoles :
demande de subvention au Département au titre du Smart Deal**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune est engagée dans une démarche d'amélioration de l'accès au numérique dans ses écoles. Dans ce cadre, il propose au conseil d'approuver un programme d'acquisition de matériel informatique pour les écoles et de mise en place d'un câblage dans l'école élémentaire Ricolfi pour l'accès à la fibre, d'un montant prévisionnel de 53.000,00 € HT.

Afin d'en permettre la réalisation, il propose de solliciter le concours financier du Département au titre du Smart Deal à hauteur de 60 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,

Approuve le programme portant sur l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la mise en place d'un câblage dans l'école élémentaire Ricolfi pour l'accès à la fibre, d'un montant prévisionnel de 53.000,00 € HT.

Décide, afin d'en permettre la réalisation, de solliciter le concours financier du Département au titre du Smart Deal à hauteur de 60 % du montant de l'opération, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	53.000,00 € HT
Subvention Département (60 %) :	31.800,00 €
Autofinancement :	21.200,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230315-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023
Publication : 09/03/2023

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Le Maire, Francis TUJAGUE